

Liste des délibérations
Réunion de Conseil Municipal
Du Mardi 11 Avril 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 11 Avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, M. MAQUINGHEN, Mme POCHEZ, M. LOUVET, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme ROUX, Mme DELATTRE, M. CARLU, M. BUIRETTE, M. NAUDET, Mme COLOMBO, Mme HUDNER, M. LABONTE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, Mme WALLE.

Etaient absents ou excusés : Mme MEKLEMBERG (ayant donné pouvoir à M. MAQUINGHEN), M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. MARTEL), Mme BEAUSSE (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), Mme CHATILLON (ayant donné pouvoir à Mme COLOMBO), M. DARCHEVILLE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. MILLE (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN).

20 Présents + 6 Pouvoirs

BUDGET

- Comptes Financiers Uniques (CFU) 2022 :

- Budget annexe lotissement rue de Questrecques

Le CFU 2022 du budget annexe lotissement rue de Questrecques est adopté 24 voix pour et 1 contre de Mme Beausse.

- Budget annexe lotissement résidence du Parc

Le CFU 2022 du budget annexe lotissement résidence du Parc est adopté 24 voix pour et 1 contre de Mme Beausse.

- Budget annexe assainissement

Le CFU 2022 du budget annexe assainissement est adopté 24 voix pour et 1 contre de Mme Beausse.

- Budget général

Le CFU 2022 du budget général est adopté 24 voix pour et 1 contre de Mme Beausse.

- Affectations de résultats :

- Budget annexe assainissement

L'affectation de résultats 2022 du budget annexe assainissement est adoptée 25 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

- Budget général

L'affectation de résultats 2022 du budget général est adoptée 25 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

Arrivée de Mme Laurence LEFEBVRE à 20h20.

21 Présents + 6 Pouvoirs

- Étude et vote des taux des impôts locaux :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition à l'identique.

- Budgets Primitifs :

- Budget « lotissement Rue de Questrecques »

Le budget primitif « lotissement Rue de Questrecques » 2023 est adopté 26 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

- budget « le Parc »

Le budget primitif « le Parc » 2023 est adopté 26 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

- Budget « assainissement »

Le budget primitif « assainissement » 2023 est adopté 26 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

- budget général :

Le budget primitif général 2023 est adopté 26 voix pour et 1 abstention de Mme Beausse.

- Taux de la Taxe d'aménagement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmentation à 5% le Taux de Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire.

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Subventions aux associations :

Le conseil municipal, avec 1 abstention de Mme DELATTRE et 22 voix pour, approuve le versement des subventions.

- Fond de Compensation sur la TVA (FCTVA) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à imputer ces biens meubles d'un montant inférieur à 500 € en section d'investissement dans la limite des crédits prévus au budget.

- Appel à projet de la Région : redynamisation des centres-villes et centres-bourgs :

Le conseil à l'unanimité, décide de candidater à l'appel à projets.

- Divagation des animaux :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place des contraventions.

- Convention d'engagement de réalisation de travaux avec l'association Cazin Perrochaud :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

ÉCOLE-JEUNESSE-LOISIRS

- Fixation de la participation pour la classe ULIS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation au fonctionnement de la classe ULIS pour les communes extérieures à 428.06 € pour l'année scolaire 2022/2023.

- Fixation de la participation à l'école Saint Wolmer :

Le conseil municipal, à une abstention de Mme BASTIDE et 26 voix pour, approuve les montants fixés à 428.06 € pour les élémentaires et 1376.68 € pour les maternelles pour le calcul de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Wolmer.

- Tarifs de l'école de musique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs.

ANIMATION-CULTURE-PATRIMOINE

- Repas des aînés :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant avec Roby Spectacles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif pour les personnes accompagnantes à 25 €.

ANIMATION-CULTURE-PATRIMOINE

- Fête du Parc :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la tenue de cette manifestation sur le territoire communal et demande que le cahier des charges soit retravaillé.

- Demande de subvention de l'IME :

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, refuse l'attribution de cette subvention.

La séance est close à 23h00.